



FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT

**ACCORD DU 18 JUIN 2015 RELATIF A LA PRISE EN CHARGE PAR AGEFOS PME
DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE FORMATION
D'APPRENTIS DE LA BRANCHE BJOC**

Entre

- la Fédération Française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent,
- la Fédération Nationale Artisanale des Métiers d'Art et de Création,

D'une part

Et

- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT
- La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC
- La Fédération de la Métallurgie CFTC
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Handwritten signatures and initials in blue ink:
A
B
1
KE
NC
B.D.



**FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRENERIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

Considérant l'avenant du 1^{er} juillet 2011 visant à modifier et à compléter l'accord paritaire du 26 janvier 2005 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Considérant les dispositions réglementaires visées à l'article R. 6332-78 et R6332-81 du code du travail prévoyant que les dépenses de fonctionnement des Centres de Formation des Apprentis seront prises en charge par les organismes collecteurs dans le cadre d'un accord de branche.

Les parties signataires du présent accord précisent que l'apprentissage constitue l'un des moyens d'accès aux emplois de la profession grâce à l'obtention d'une qualification référencée par un diplôme. Les parties signataires rappellent les faits suivants :

1. La Section Professionnelle Paritaire BJOC en sa séance du 15 avril 2015 a souhaité affecter la somme de 250 000 euros pour le financement des Centres de Formations des Apprentis (soit 12% de la collecte professionnalisation de la branche) (annexe 1).
2. Le Conseil d'Administration National d'AGEFOS PME a donné une réponse favorable au reversement de 250 000 euros au financement des Centres de Formation des Apprentis, avant le 30 juin 2015 (annexe 2).
3. La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi est favorable à la réservation de cette somme de 250.000 euros pour le CFA Bijouterie-Joaillerie BJOP (CFA de la rue du Louvre) (annexe 3).
4. Il est à noter que, conformément à la loi, le Centre de Formation des Apprentis désigné ci-dessus possède un Conseil de Perfectionnement Paritaire dûment constitué.

Article 1 – Priorités en matière de développement de l'apprentissage

La branche BJOC souhaite mener une politique volontariste et continue en faveur du développement de l'alternance. Aussi, la branche souhaite, d'ici 2016, augmenter de 10% le nombre de contrats d'apprentissage par rapport au niveau atteint en 2014.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi examinera les évolutions en effectifs d'apprentis.

Article 2 - Bilan annuel

Un bilan relatif aux conditions de mise en œuvre des dispositions du présent accord seront soumises à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi ainsi qu'au Conseil de Perfectionnement Paritaire des Centres de Formation des Apprentis désignés.

Article 3 - Exécution du présent accord

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi charge AGEFOS PME de l'exécution du présent accord conformément aux textes légaux en vigueur.

Article 4 – Durée de l'accord

Le présent accord rentre en vigueur à la date de sa signature.

Il est conclu pour une durée d'un an à dater de sa signature. Les parties signataires examineront avant le 30 juin 2016 les conditions de sa reconduction éventuelle.

Il fera l'objet des formalités de dépôt prévues par la loi.

Fait à Paris, le 18 juin 2015





**FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVREURIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

SIGNATURES

Pour la Fédération Française de la BJOC :

Pour la Fédération Nationale des Métiers d'Art et de Création :

J. Bianchi

Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT :

B. Delarant

Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO :

Pour la Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC :

Pour la Fédération de la Métallurgie CFTC :

KEITZ Eric

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT :



**FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVREURIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

ANNEXES

Annexe 1 - PV de la SPP du 15 avril 2015

Annexe 2 - Avis favorable du Conseil d'Administration National d'AGEFOS PME au reversement de 250 000 euros au financement des Centres de Formation des Apprentis (Budget 2015)

Annexe 3 – PV de la CPNE du 18 juin 2015

Handwritten notes in blue ink:
R
B⁴
KE
NC
B2